

Extrait du René Balme

<http://www.rene-balme.org/24h00>

René BALME réagit à l'article publié dans le journal Le Progrès du 5 avril 2016

- UNE AUTRE PAROLE - Communiqués -



René Balme

Date de mise en ligne : mardi 5 avril 2016

René BALME
Maire Honoraire
18, rue de la Grande Rotonnière
Grigny 69520
Rédaction Le Progrès
Agence Sud-Ouest Lyonnais

Grigny le 5 avril 2016

Objet : Article Grigny édition du 5 avril 2016

Madame, Monsieur,

L'article que vous avez publié ce jour me concernant mérite quelques remarques et précisions que vous ne manquerez pas, j'espère, de publier afin que vos lecteurs puissent avoir une information objective sur le sujet.

Considérez qu'il s'agit d'un droit de réponse.

En effet, votre article souffre de bon nombre de contrevérités qui auraient pu être évitées si vous aviez pris la peine de m'interroger avant de publier un contenu essentiellement à charge et fort peu documenté.

Vous vous contentez de citer Monsieur Odo, sans vous obliger à vérifier l'exactitude de ses propos, ce qui relève de la faute déontologique.

Sachez donc **que je n'ai jamais été convoqué par la cour des comptes.**

La Chambre Régionale des Comptes a décidé, comme elle le fait régulièrement, de contrôler la gestion municipale pour la période 2010 - 2014. C'est dans ses missions de procéder ainsi et il n'y a rien d'exceptionnel à cela.

Votre affirmation qui consiste à dire : « *Dans ce cadre, le magistrat qui instruit cette procédure a donc demandé à auditionner le maire et son prédécesseur, René Balme* » **est un mensonge.**

Vous poursuivez en citant Monsieur Odo disant : « *René Balme ne se présentera pas à la convocation et à décidé de se faire représenter, etc.* » **C'est encore un mensonge**, car je n'ai jamais dit pareille chose et, je le répète, la CRC ne m'a pas convoqué, ni moi, ni mon avocat.

Sachez que j'assume entièrement la responsabilité de la gestion municipale sur l'ensemble de mes mandats tant au point de vue politique qu'administratif.

Pour ce qui concerne mon Conseil, **il a été désigné sur ma proposition par la Présidente de la CRC** comme le prévoit la loi dès lors que le maire dont la gestion est contrôlé n'est plus en exercice.

Il me serait donc agréable que, dorénavant, avant de publier des mensonges ou m'attribuer des propos que je n'ai jamais tenus, vous preniez soin de me contacter par téléphone ou par mail.

Bien cordialement,

PS. Cette lettre sera rendue publique dès que vous en aurez pris connaissance.

René BALME

Maire honoraire

L'article en question :